N°2026/50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 30 septembre 2026

Objet :

AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION AVEC LA DSIN DE VERSAILLES

L'an deux mil vingt-six, le 30 septembre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le vingt-quatre septembre, se sont réunis à dix-neuf heures et trente minutes dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur Stéphane GAULTIER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 22

Stéphane GAULTIER, Géraldine VIAU-LARDENNOIS, Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS, Frédéric GUIRIMAND, Tatjana ROCHE, Joël RISPAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Pierre-Yves CHALTIEL, Stéphanie BANCAL, Marc DEVAUX, Christophe DEPIERRE, Karine WEBER, Francis ALTGLAS, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis ARNAUD, Valérie LEFEBVRE, Caroline DE SAZILLY, Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Jérôme CASANOVA, Charlotte LOGEAIS

Ont donné pouvoir : 5

Marilyne BARANES	*à*	*Stéphanie BANCAL*
Guy TRAN	*à*	*Karine WEBER*
Marie-Aimée PEYRON	*à*	*Stéphane GAULTIER*
Bertrand MENIGAULT	*à*	*Charlotte LOGEAIS*
Lucie CATROUX	*à*	*Sabrina TOURMETZ*

Absents :0

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Denis ARNAUD

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 22 REPRESENTES 5 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-4-2 à L.5211-4-3 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 61 et suivants ;

VU la délibération n°42-2018 en date du 3 juillet 2018 relative à la mutualisation de services entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et certaines de ses communes membres pour l'ouverture du service commun de la ville de Versailles et de la communauté d'agglomération en matière de systèmes d'information et numérique à la ville de Bailly et son renouvellement par délibération en date du 16 février 2023 ;

VU le budget de l'exercice en cours.

CONSIDERANT l'avenant financier à la convention de mutualisation des services en matière de systèmes d'information et de numérique arrêtant les montants réalisés au titre de l'année 2025 et ceux prévisionnels pour l'année 2026 ;

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'avenant financier 2026 à la convention de mutualisation des services du système d'information ;

AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 30 septembre 2026

Publié sur le site de la commune le :
08/10/2026



Stéphane GAULTIER
Maire de Bailly